

Soyons prêts pour le 9 février 2014 !

Le 9 février prochain, nous sommes appelés à voter sur l'initiative de l'UDC contre l'immigration de masse. En bref, cette initiative prévoit le principe que la Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers. Elle précise que le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels, étant ajouté que les plafonds valent pour toutes les autorisations délivrées en vertu du droit des étrangers, domaine de l'asile inclus, et que le droit au séjour durable, au regroupement familial et aux prestations sociales peut être limité. Enfin, les critères régissant les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative, doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale, frontaliers inclus ; les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont en particulier la demande d'un employeur, la capacité d'intégration et une source de revenus suffisante et autonome.

Le contenu de cette initiative est donc plutôt anodin. En fait, c'est peu ou prou le régime qui était appliqué durant des décennies avant l'entrée en vigueur de la « libre circulation », le 1er juin 2002. Le contingentement n'a pourtant pas empêché la population étrangère d'augmenter de manière quasiment ininterrompue depuis la fin des années 1940. Nous connaissons du reste actuellement un régime de contingentement, puisque le Conseil fédéral a activé la clause de sauvegarde en 2012 et, en dernier lieu, le 24 avril 2013.

Pourtant, le Conseil fédéral a sorti l'artillerie lourde contre cette initiative ; une conférence de presse tenue le 25 novembre 2013 a réuni pas moins de trois de ses membres. Puisque, paraît-il, l'acceptation de l'initiative remettrait en cause les accords bilatéraux et compromettrait, partant, les relations de la Suisse avec l'Union européenne (UE). Bigre. Comme par hasard, on a vu les premières affiches contre l'initiative le lendemain déjà.

Petit retour en arrière. Avant la votation populaire du 21 mai 2000, on nous avait pourtant promis qu'il n'y aurait pas d'afflux de main-d'œuvre étrangère. Bref, qu'il ne s'agissait que de « normaliser » nos relations avec l'UE. Nous avons tous reçu dans nos boîtes à lettres la propagande des milieux de l'économie qui nous assurait que rien ne changerait, ou si peu. Même le livret de la votation indiquait que *« Au vu de ce qui se passe dans l'UE, les craintes des comités référendaires de voir la Suisse être envahie par des ressortissants communautaires ne sont pas justifiées. L'expérience montre en effet que les migrations intercommunautaires demeurent limitées »*. Et d'ajouter : *« (...) Par ailleurs, au vu de la densité de médecins qui travaillent en Suisse, il ne faut pas s'attendre non plus à une invasion de médecins étrangers »*. Le tout sous l'intertitre *« Pas d'immigration massive à craindre »*.

Dans le livret de la votation populaire du 25 septembre 2005 sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etat membres de l'UE et sur la révision des mesures d'accompagnement, le Conseil fédéral ajoutait même que *« L'expérience européenne montre que la libre circulation n'entraîne pas de flux migratoires importants. Il ne faut donc pas s'attendre à l'immigration massive de ressortissants des nouveaux Etats membres de l'UE dans notre pays »*.

Le livret de la votation populaire du 8 février 2009 sur la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes et sur son extension à la Bulgarie et à la Roumanie relevait encore que «*Contrairement aux craintes, l'immigration est restée sous contrôle*».

Qui a eu raison, qui a eu tort ?

A l'époque déjà, nous avons vigoureusement recommandé le NON aux Accords bilatéraux en insistant sur les risques considérables d'afflux incontrôlé de main-d'œuvre. En particulier, notre conseiller national Bernhard Hess avait magistralement exposé la situation dans un article paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 25 août 2005.

Les faits nous ont donné raison : Pour ne retenir que les années entières (la «libre circulation» étant en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002), le solde migratoire net du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2012 est de 377'748 étrangers, Européens ou d'Etat tiers¹⁾. Nous sommes chaque jour témoins des conséquences de cet afflux : surcharge des routes, des transports publics (et de toutes les infrastructures en général), crise du logement, tensions sociales, bétonnage et mitage du paysage et autres atteintes à l'environnement, chômage, pressions à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. Sans vergogne, l'économie fait en plus venir des extra-Européens de manière massive, comme si même le réservoir de main d'œuvre constitué par les Etats de l'UE et de l'AELE (plus de 500 millions d'habitants) ne lui suffisait pas. On nous avait pourtant promis que les extra-Européens devraient désormais céder le pas aux Européens. Même dans les hôpitaux, nos compatriotes ont de plus en plus affaire à du personnel soignant étranger, ce qui affecte souvent le lien thérapeutique, donc la qualité des soins.

Les effets de l'emprise étrangère sur l'occupation du sol sont dévastateurs : selon le dernier rapport de l'Office fédéral de la statistique, publié le 22 novembre 2013, 1,1 m² de terre cultivable a disparu en moyenne *chaque seconde* en Suisse entre 1985 et 2009 ; les surfaces agricoles se sont ainsi réduites de 5,4%, soit de 850 km², ce qui équivaut à dix fois le lac de Zurich. Les surfaces agricoles disparues ont été en majorité transformées en surfaces d'habitat et d'infrastructure.

Car il faut et faudra sans arrêt de nouveaux logements, de nouvelles routes, de nouvelles voies ferrées pour satisfaire les immigrants. De plus, le chômage reste important, à un taux officiel de quelque 3 %, représentant plus de 130'000 personnes, dont plus de 45 % d'étrangers. Le nombre réel est bien entendu largement supérieur, si l'on inclut notamment le travail à temps partiel subi qui échappe dans une large mesure aux statistiques (et qui est très difficile à quantifier). La prétendue haute conjoncture n'a donc pas permis d'instaurer le plein-emploi dans toutes les régions. De nombreux Suisses, même hautement qualifiés, ne trouvent pas de travail, ou alors seulement à un niveau inférieur à leurs compétences, et sont même parfois contraints de s'expatrier. Que l'on cesse donc de nous bassiner au sujet de prétendues difficultés des entreprises à recruter du personnel qualifié ! L'économie est au service du peuple suisse, et non l'inverse !

Toujours à propos du chômage, il y a un aspect qui reste souvent méconnu, alors même que les statistiques officielles, accessibles au public, sont d'une grande précision : le taux de chômage par canton s'échelonne de moins de 1 % (Obwald et Nidwald) à 5,5 % (Genève), d'où un rapport de un à six ! Les cantons les plus touchés par le chômage, à savoir, hormis Genève, le Tessin, Vaud et Neuchâtel, connaissent tous une emprise étrangère particulièrement forte. Cherchez l'erreur.

Connaissez-vous *un seul* de nos compatriotes dont la situation se soit améliorée depuis l'entrée en vigueur de la « libre circulation » ?

Le scénario catastrophe que l'Action nationale, puis les Démocrates suisses, ont annoncé durant des décennies est en train de se vérifier sous nos yeux. N'en déplaise à nos adversaires. L'emprise étrangère a rendu la Suisse plus dure, plus froide, plus anonyme et moins sûre. Cet hiver, nous aurons à livrer l'une des batailles les plus âpres depuis bien des années. Les anciens parmi nous qui ont connu le climat instauré par nos opposants lors des campagnes des votations populaires du 7 juin 1970 et du 20 octobre 1974 en particulier savent de quoi il s'agit.

Nous ne pouvons pas conclure sans relever que le PAI/UDC s'était opposé à *toutes* nos initiatives contre l'emprise étrangère, en 1970, en 1974, puis en dernier lieu en 1988. Tout comme l'UDC avait approuvé la « libre circulation » en 2000 au niveau national, même si plusieurs de ses sections cantonales avaient été plus clairvoyantes. Les faits ont cependant fini par s'imposer aux dirigeants de ce parti, qui ont enfin remarqué que nombre de nos compatriotes n'en peuvent tout simplement plus. A méditer. Cependant, on ne se prononce pas sur un parti, mais sur un texte. Nous vous demandons donc de voter OUI le 9 février 2014.

1) Les statistiques officielles ne peuvent évidemment pas prendre en compte les clandestins, de même que les frontaliers et les requérants d'asile ne sont pas considérés comme des migrants. En outre, il faut bien entendu ajouter les chiffres du 1er juin au 31 décembre 2002 et du 1er janvier au 31 décembre 2013. Forcément, ces statistiques ne présentent donc pas la réalité dans toute son ampleur. Voici les chiffres officiels pour les années entières depuis 2003 :

Année	Entrées	Départs	Solde migratoire	Acquisition nationalité suisse
2003	94'049	46'320	23'721	35'424
2004	96'270	47'894	23'975	35'685
2005	94'357	49'745	16'929	38'437
2006	102'657	52'952	11'649	46'711
2007	139'685	56'246	47'379	43'889
2008	157'271	54'131	67'984	44'365
2009	132'444	55'238	41'248	43'440
2010	134'171	65'523	40'196	39'314
2011	142'471	64'038	51'886	36'757
2012	143'783	65'858	52'781	34'121

Pierre-Maurice Vernay, président des DS Vaud, Remaufens